

Compte rendu du CSA du SGAMI-Sud du 8 février 2024

Cette séance débute par une déclaration liminaire d'un représentant UNSA sous l'étiquette Alliance, UNSA étant non représentatif au SGAMI, qui demande des éclaircissements sur des points alors que les réponses ont été données dans les pièces fournies préalablement à cette séance.

Le secrétaire général à son tour fait une déclaration liminaire. Fait très surprenant dans une instance dont il assure la présidence. Il souligne 2 temps forts :

- les vœux (autosatisfaction, nous sommes ravis pour lui)*
- la visite du ministre à Marseille (tout le monde a ciré les pompes)*
- l'accueil et la visite du Préfet à Toulouse (eh oui il a annoncé 2 points et cela en fait 3 mais quand on aime...)*

POINTS A L ORDRE DU JOUR (modifié suite aux questions du 31 janvier 2024)

A- Points soumis à l'avis du CSA

- 1. Désignation du secrétaire adjoint de séance :** encore une fois Seb s'y colle, en même temps il adore !
- 2. Approbation du procès-verbal du CSA du 14 décembre 2023 – RETIRE :** comme d'habitude, il a été demandé à Sébastien de contresigner le procès-verbal le vendredi 26 janvier à 14h49 pour un retour attendu le lundi 29 janvier à 12h00. Malgré son dévouement, il n'a pas sacrifié son week-end pour étudier ce document de 33 pages. Encore un loupé de l'administration qui doit faire en sorte de respecter notre travail.

B. Tableau de suivi des CSA

- 3. Présentation du tableau de suivi des CSA :** suite à notre demande du 14 décembre 2023, ce tableau a été présenté. Tous les points évoqués en CSA depuis juin 2023, les décisions prises et leur suivi (traité, en cours, pas d'avancement) y sont recensés. Ce document sera présenté à tous les CSA et ainsi nous pourrons nous assurer de l'évolution des sujets soulevés lors de ces comités. Ce document correspond totalement à nos attentes.

Concernant le contenu qui nous est présenté :

- les badgeuses vont être rétablies sur l'ensemble des sites dans le courant de l'année (forte demande dont vous nous aviez fait part, donc VICTOIRE!)
- restauration de Montpellier : il a été accordé un crédit de 20 mn sur le CASPER des agents. Sur la durée de pause méridienne, vous devrez solliciter quotidiennement une régularisation de ce temps en déduisant 20 mn. La CGT avait demandé l'équité vis à vis du site de Marseille, l'administration n'a pas retenu notre proposition (nous attendons désormais le retour des agents car si cela leur convient...)
- la CGT avait demandé la formation de tous les maîtres d'apprentissage lors du CSA du 14 décembre 2023 : accord de la direction. A voir quelle stratégie sera mise en place.

C. Points d'information

4. Bilan des primes - CIA et PRE 2023 : Pour la PRE, la répartition par corps du nombre d'agents qui ont touché la PRE est inégale (exemple : 54 % des SIC contre 67 % des contractuels). La CGT demande un rééquilibrage lors des prochaines attributions de la PRE. Réponse de l'administration : Bzzzzz (on entend les mouches volées). Nous suivrons cela de près, comptez sur nous !

Pour le CIA, le delta entre les sommes attribuées aux agents n'appelle aucune remarque de notre part. Le montant moyen défini par l'administration centrale pour chaque agent est globalement respecté.

5. Dispositifs prévus pour les Jeux Olympiques 2024 : la CGT rappelle le modus operandi

sujet -----> échanges et prises de décision CSA -----> communication aux agents

D'après la DEL on est plus sur : sujet / prise de décisions/ je m'en fous du résultat fin du débat !

Le CSA n'est pas une chambre d'enregistrement, avant que les consignes soient données nous souhaitons un vrai dialogue social.

Sur le sujet des JO, le secrétaire général donne un accord de principe sur le fait que toute situation qui diffère du règlement intérieur concernant les congés amènera le versement de la prime JO à l'agent. Selon la DEL, l'implication des agents est le critère d'attribution. Pour la CGT le versement doit être systématique !

6. Conclusion de l'audit interne au BZME Colomiers : La DEL rappelle qu'un audit a été fait pour « une réorganisation du travail » qui a donné lieu au recrutement d'un adjoint technique dont les missions sont principalement administratives. La CGT dénonce cette magouille qui a consisté à mettre sur le poste un adjoint technique non classé sur le tableau de classement des candidats validé par le chef de bureau alors que l'agent assurant le remplacement jusqu'à présent sur ce poste, candidat et classé numéro 1, n'a pas été retenu par la directrice. Tour de passe-passe que nous ne laisserons pas passer !

Ce processus scandaleux qui ne respecte pas les règles statutaires a été remonté auprès de la DEL, de la DRH et va l'être lors de la prochaine réunion entre la CGT et le secrétaire général.

7. Mesures envisagées pour l'organisation du travail pendant les travaux à Nice : Mince la DEL ne s'attendait pas à des questions aussi pertinentes. La DEL a décidé de sous-traiter les travaux de peinture durant les travaux de toiture de l'antenne de Nice dont le coût pourrait s'avérer excessif. La CGT propose d'utiliser une cabine gonflable. La DEL indique y avoir pensé mais ne pas avoir retenu cette option. Le SG lui demande de justifier le choix qu'elle a fait car la proposition de la CGT lui semble pertinente. Dommage va falloir que la DEL travaille... il semblerait que son prochain week-end soit gâché par la CGT.

8. La charte du management : un groupe de travail va être constitué.

9. La charte du télétravail : rapport de l'IRA et constitution du groupe de travail : idem

10. Retard dans le versement du premier traitement des nouveaux arrivants : le SG se rend compte de la problématique et demande à ses équipes de réfléchir à des améliorations du système. Il évoque la création d'une boîte mail dédiée. Waouh! Les agents vont pouvoir dormir sur leurs 2 oreilles.

Si vous souhaitez des éléments complémentaires sur ce CSA nous sommes à votre disposition pour échanger.
Vos représentants CGT SGAMI-Sud Sébastien, Xavier et Jérôme.